



DÉPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

L'an deux mille vingt deux, le huit novembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 31/10/2022

Compte-rendu affiché le 10/11/22

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Pierre-Marie MAUXION.

Rapporteur : Madame Marlène BONTEMPS

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Maryse MICHAUD ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Eliane CHAPON ; Alain DONJON ; Dominique LARGE ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Yann-Yves DU REPAIRE ; Sandrine BELMONT ; Marjorie MERCIER ; Oihiba DRIDI ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Maud MILLIER DUMOULIN ; Pierre-Marie MAUXION

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Lionel RUFIN a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Patrice LANGIN

ABSENT

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a voté les budgets primitifs 2022 pour les budgets principal et annexe, le 5 avril 2022, sur des bases prévisionnelles. A mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements, soit par le biais de virements de crédits, soit par l'inscription de crédits nouveaux.

Pour la section d'investissement du budget principal, les inscriptions de la présente décision modificative concernent le redéploiement des crédits budgétaires, certains projets non prévus initialement mais s'avérant judicieux, parfois nécessaires du fait de la survenance d'un imprévu.

Il est rappelé que les dysfonctionnements récurrents du service externalisé du portage des repas à domicile ont conduit la collectivité à s'interroger sur sa capacité à réinternaliser ce service. Pour cela, une analyse approfondie a été faite afin d'évaluer au plus juste les coûts en terme d'investissements immédiats et de fonctionnement annuel, ainsi que les besoins humains supplémentaires pour assurer ce service auprès de nos aînés.

Il en ressort un investissement en 2022 de 56 000 euros correspondant à l'achat d'une chambre froide, à son installation ainsi qu'à l'achat de l'ensemble des plats et bols pour les repas.

Cet investissement sera amorti dès la première année de fonctionnement, avec une économie annuelle en section de fonctionnement de l'ordre de 70 000 euros.

Pour les écoles, les travaux supplémentaires qui ont été réalisés mais non prévus au budget primitif sont l'installation d'un interphone à la maternelle du centre, relié au portable du directeur. L'école Jean Jaurès disposait déjà d'un tel équipement, mais en raison d'une panne importante, il sera donc remplacé prochainement. Celui de la maternelle Haute Roche avait été budgété.

Par ailleurs, il a été nécessaire de procéder à la réfection du mur d'enceinte, côté intérieur, à l'école Paul Eluard,

Concernant le budget annexe Culture, la décision modificative porte d'une part sur une réaffectation de crédits entre le budget Intermittents et les locations de matériel, un mode de travail différent étant testé au théâtre.

Par ailleurs, il a été constaté que des amortissements n'avaient pas été pris en compte pour deux immobilisations. La présente décision permettra de mettre à jour la valeur nette comptable de ces immobilisations dans l'inventaire du budget annexe.

Les ajustements proposés sont ainsi les suivants :

Pour le budget principal

		Section Investissement	
Imputation Chapitre - Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
530 - 2031	Frais d'études	- 72 000	
520 - 2313	Travaux dans les écoles	15 000	
529 - 2313	Travaux en cours	1 000	
21 - 2188	Autres immobilisations corporelles	56 000	

Le total de la section d'investissement demeure inchangé à 3 224 897,61 euros, équilibré en dépenses et en recettes.

Pour le budget annexe Culture

		Section Fonctionnement	
Imputation Chapitre - Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
012 -	Charges de personnel et frais assimilés	- 3 000	
011 - 6135	Locations mobilières	3 000	
022 -	Dépenses imprévues	- 1 357	
042 - 6811	Dotations aux amortissements	1 357	
		Section Investissement	
040 - 28158	Amortissement - Autres installations , matériel et outillage technique		400
040 - 28188	Amortissement - Autres immobilisations corporelles		957
21 - 2188	Autres immobilisations corporelles	1 357	

Le total de la section de fonctionnement demeure inchangé à 648 177,53 euros, équilibré en dépenses et en recettes.

Le total de la section d'investissement passe de 23 112,11 euros à 24 469,11 euros, équilibré en dépenses et en recettes.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 29 voix POUR,

3 contre,

APPROUVE les mouvements constituant les décisions modificatives n° 1 au budget principal comme au budget annexe, de l'exercice 2022, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel qu'il est détaillé ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

